



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

Le 8 mars 2017

Les conséquences du Pacte d'Excellence sur l'IFAPME

Madame la Ministre,

Comme vous nous l'avez souvent répété, la filière de la formation en alternance est une priorité pour vous. C'est un objectif plus que louable, une nécessité pour un grand nombre de jeunes et pour de nombreux secteurs économiques.

Seulement, il semblerait que le Pacte d'excellence qui est en cours de négociation à la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait apporter quelques entraves à la formation des jeunes en entreprise. En effet, selon l'IFAPME, les débats en cours proposent le rallongement du tronc commun jusqu'à 15 ans, ce qui amènerait l'arrivée des jeunes à 16 ans dans la filière en alternance, trop tard selon l'IFAPME. Pire encore, il serait question de la réaffirmation de l'obligation scolaire à temps plein jusque 18 ans.

Madame la Ministre, j'ai donc quelques questions à ce sujet :

- Que pensez-vous des objections de l'IFAPME sur le Pacte d'excellence ?
- Etes vous en concertation avec vos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour pouvoir intégrer la prise en compte de la formation en alternance dans le Pacte d'excellence ?



**Réponse à la question écrite n°556 de Monsieur LEGASSE, Député,
du 16 mars 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de
l'Education**

Objet : Pacte pour un Enseignement d'Excellence et Alternance

Monsieur le Député,

Comme vous le savez, les Gouvernements régionaux et le Gouvernement de la Communauté française sont impliqués ensemble dans les matières relatives à l'alternance grâce à l'Accord de Coopération qui a été rendu effectif en 2014. C'est donc en bonne collaboration, et en incluant l'ensemble des jeunes concernés par l'alternance que nous travaillons sur cette matière. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai permis une progression sur la question de l'accès à la certification des publics de la Formation Professionnelle, réfléchi dans une logique de qualité de formation, et de valorisation juste et équitable de leurs efforts.

Le Tronc commun polytechnique, tel que présenté dans l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence va retarder en effet d'un an l'entrée des jeunes dans le qualifiant, et dans l'alternance. Mais nous constatons depuis de nombreuses années qu'à 15 ans, la majorité des jeunes ne sont pas suffisamment prêts à être projetés dans le monde du travail. Tous les spécialistes s'accordent à dire qu'ils ont besoin d'être mieux préparés et accompagnés. De plus, leur orientation métier n'est, dans la plupart des cas, pas un choix positif ou suffisamment réfléchi. Les représentants sectoriels eux-mêmes nous disent que l'essentiel n'est finalement pas plus la connaissance technique des jeunes, que leur attitude face au travail, leur motivation, leurs compétences transversales et leur connaissance générale de base.

C'est donc bien en amont de l'alternance qu'il faut agir, et c'est le cœur même du Tronc commun polytechnique :

1. Il va renforcer les connaissances de base ;



2. L'introduction d'une dimension technique renforcée permettra aux élèves d'aborder les métiers techniques plus tôt et de façon plus effective. Leur orientation en sera donc améliorée.

Que dire des synergies entre la Formation professionnelle et l'enseignement? Outre la réforme en cours et les possibilités de reconnaissance de certification, pour lesquelles je suis en contact permanent avec mes collègues Ministres régionaux de la formation, nous avons initié le chantier qui nous a été confié par le Groupe Central du Pacte, à savoir la définition des périmètres respectifs des secteurs de l'enseignement et de la formation.

Il est vrai que dans son avis n° 3, le Groupe Central propose que l'on s'attarde sur une répartition du rôle de l'enseignement et de la formation professionnelle sur la base du Décret Missions. En effet, je rappelle que les acteurs du Groupe Central ont, pour nombre d'entre eux, des responsabilités découlant du Décret Mission et sont donc investis d'une responsabilité envers les jeunes jusqu'à leur majorité.

Toutefois, il rappelle à juste titre que, bien que ceux-ci aient été consultés lors des Groupes de Travail, les acteurs de la formation professionnelle n'étant pas membres du Groupe Central, il ne revient pas à ce dernier de trancher la question des synergies.

La question est donc renvoyée aux Gouvernements. Un tour de consultation des acteurs a été réalisé afin d'envisager des pistes de synergie positives avec la Formation Professionnelle. La réflexion est basée sur le renforcement des atouts des uns et des autres, et sur la répartition équilibrée et efficace de l'offre.

Il n'est donc pas question de briser la logique de rapprochement et de clarification du paysage dans laquelle nous nous sommes engagés.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education